

Validation des Philippines
Projet de rapport de Validation
Valdateur Indépendant : Adam Smith International
24 mai 2017

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu, le 2 juin 2016, que la Validation des Philippines conformément à la Norme ITIE 2016 commencera le 1^{er} janvier 2017. Ce projet de rapport de Validation s'inscrit dans le prolongement d'un examen de l'assurance qualité portant sur l'évaluation initiale du Secrétariat international. Dans l'ensemble, le Valdateur est d'accord avec l'évaluation préliminaire à laquelle a procédé le Secrétariat international, selon laquelle les Philippines ont satisfait aux exigences de la Norme ITIE, mais nous proposons d'en rétrograder deux. Cet examen indique un cas en particulier où il est recommandé de rétrograder l'évaluation de la satisfaction à l'Exigence 4.1 (relative à l'exhaustivité) de progrès satisfaisants à progrès significatifs.

2. CONTEXTE

La République des Philippines est un pays insulaire situé dans la partie occidentale de l'océan Pacifique, composé d'un archipel de 7 641 îles. Son économie est classée au cinquième rang des pays de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), avec un PIB estimé à 292 milliards de dollars US en 2015. Faisant partie de la ceinture de feu du Pacifique, les Philippines occupent une position géographique qui, d'un côté, expose le pays aux séismes et aux typhons, mais de l'autre lui permet de disposer d'abondantes ressources naturelles. Les Philippines possèdent la cinquième réserve de minerais la plus importante au monde, estimée à 1 390 milliards de dollars US (ITIE Philippines, 2016) (BusinessWorld, 2016), et en particulier la deuxième réserve mondiale d'or et la cinquième de nickel, outre d'importants gisements d'or, d'argent, de minerai de fer, de nickel et de cuivre (Bureau des mines et des géosciences, 2016).

En 2014, les industries extractives ne représentaient que 0,75 % du PIB, soit près de 4 % des revenus de l'État et 11,5 % des exportations (ITIE Philippines, 2015). Néanmoins, le secteur minier reste fortement controversé compte tenu, d'une part, d'une longue histoire de conflits sociaux entourant l'exploitation minière à grande et à petite échelle, et d'autre part, d'une opposition farouche à l'exploitation minière émanant de certains segments de la société civile. Les Philippines sont devenues le premier exportateur mondial de nickel (et le premier fournisseur de nickel de la Chine) en 2015, suite à l'interdiction d'exporter des minerais non transformés appliquée par l'Indonésie en 2014 (Reuters, 2016).

Le gouvernement philippin s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE le 6 juillet 2012, par le décret exécutif 79 portant adoption de vastes réformes dans le secteur minier qui concernent notamment l'ITIE. Un Groupe multipartite provisoire a été constitué en août 2012, et le Groupe multipartite permanent a ensuite été nommé lors de la première Conférence nationale ITIE qui s'est tenue les 18 et 19 janvier 2013. Le pays a été admis en tant que candidat à l'ITIE le 22 mai 2013, à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE à Sydney.

Étant donné que la mise en œuvre de l'ITIE aux Philippines s'est concentrée sur l'exploitation à grande échelle de minerais métalliques, de pétrole, de gaz et de charbon, le travail de collecte des données mené par le Groupe multipartite a couvert un secteur relativement limité et bien structuré, quoique contrôlé par deux régulateurs, le Bureau des mines et des géosciences (Mines and Geosciences Bureau - MGB) et le ministère de l'Énergie (Department of Energy, DOE). Les Philippines ont publié trois Rapports ITIE portant

sur les exercices fiscaux de 2012 à 2014 et préparent actuellement leur quatrième rapport, qui couvre l'exercice fiscal 2015.

Le Secrétariat international a mené la première phase de la Validation selon les dispositions du Guide de Validation : collecte initiale des données, consultations avec les parties prenantes, et préparation de sa première évaluation des progrès réalisés au regard des Exigences ITIE (« l'évaluation initiale »). C'est la société Adam Smith International (ASI) qui a été nommée en tant que Validateur Indépendant afin de vérifier si le travail du Secrétariat a été effectué conformément au Guide de Validation. La principale responsabilité d'ASI en tant que Validateur est de réviser et d'amender l'évaluation initiale, en tant que de besoin, puis d'élaborer une synthèse de son examen indépendant dans ce rapport de Validation pour soumission au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Validation.

1. Travail effectué par le Validateur Indépendant

L'évaluation initiale faite par le Secrétariat a été transmise à ASI le 8 juin 2017. Notre équipe chargée de la Validation a mené à bien cette phase du processus de Validation en procédant à : (1) un examen approfondi et à une annotation de l'évaluation de l'ITIE par chaque membre de l'équipe ; (2) un examen détaillé assorti de commentaires par le spécialiste multipartite, de l'Exigence 1 et du protocole relatif à la participation de la société civile ; (3) un examen détaillé assorti de commentaires par le spécialiste financier des Exigences 4, 5 et 6 ; (4) une consolidation des examens et l'élaboration de ce projet de rapport de Validation, communiqué au Secrétariat international le 25 juin 2017.

2. Remarques sur les limitations de la Validation

Le Validateur a soigneusement examiné l'évaluation initiale du Secrétariat international et, à ce stade, il a deux commentaires à formuler concernant les limitations du processus de Validation.

Exigence 1.3 relative à l'engagement de la société civile. Le protocole relatif à la participation de la société civile – qui figure actuellement dans une section séparée de la Norme ITIE – a été tacitement intégré dans l'Exigence 1.3, s'agissant de l'évaluation de l'expression, du fonctionnement, de l'association, de la participation et de l'accès à la prise de décisions publiques. Cela dit, on ne sait pas clairement comment le Conseil d'administration de l'ITIE et le Validateur « appliquent » les tests concernant ce protocole à l'Exigence 1.3 (ni comment cela se répercute sur l'évaluation de cette Exigence). Pour autant, il serait utile de clarifier ce point.

Exigences 3.2 et 3.3 portant respectivement sur les volumes de production et les volumes d'exportation : la Norme n'exige pas une charge de la preuve suffisante relativement à la fiabilité des volumes de production.

3. Commentaires sur l'évaluation initiale du Secrétariat international

Le Secrétariat international a généralement procédé à la collecte initiale des données, aux consultations avec les parties prenantes et à la formulation de l'évaluation initiale, en s'appuyant sur le Guide de Validation 2016. La collecte de données s'est déroulée en trois phases. Premièrement, en janvier et février 2017, il a mené un examen de la documentation disponible concernant la conformité du pays à la Norme ITIE, en se focalisant notamment sur les documents suivants :

- Le plan de travail ITIE et d'autres documents de planification tels que les budgets et les plans de communication ;

- Les Termes de Référence du Groupe multipartite, ainsi que les comptes rendus des réunions du Groupe multipartite ;
- Les Rapports ITIE, ainsi que les informations complémentaires telles que les rapports de synthèse et les études de cadrage ;
- Les éléments de communication ;
- Les rapports annuels d'avancement ;
- Toute autre information pertinente pour la Validation.

Deuxièmement, une visite dans le pays a eu lieu du 20 au 28 février 2017, et toutes les réunions se sont tenues à Manille. Le Secrétariat s'est réuni avec le Groupe multipartite et ses membres, ainsi qu'avec l'Administrateur Indépendant et d'autres intervenants clés, dont les groupes de parties prenantes qui sont représentés au sein du Groupe multipartite, mais qui n'y participent pas directement.

Enfin, le Secrétariat international a préparé un rapport d'évaluation initiale des progrès réalisés dans la satisfaction aux Exigences, conformément au Guide de Validation. Cependant, une évaluation globale de la conformité n'a pas été incluse dans cette évaluation initiale. Le rapport a été soumis au Valideur, et le Coordonnateur National en a reçu une copie.

2. REMARQUES GÉNÉRALES

- **Progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE**

Les Philippines constituent un cas de mise en œuvre de l'ITIE particulièrement dynamique : son Groupe multipartite se montre engagé et innovant, et mène un travail rapide, et a en outre entrepris des discussions stratégiques liant l'ITIE aux priorités nationales relatives au secteur extractif et portant sur les détails techniques des déclarations. Les trois groupes de parties prenantes ont mis à profit l'ITIE pour répondre à des demandes locales d'information et pour identifier les domaines appelant une réforme, au-delà des Exigences minimales de la Norme ITIE. Ainsi, les Philippines ont tiré parti des déclarations ITIE pour divulguer les contrats dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, à travers un portail¹ en ligne de diffusion des contrats d'exploitation des ressources, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre par les entreprises extractives de leurs programmes de gestion et de développement social et du secteur minier artisanal à petite échelle, et de présenter des données ITIE ventilées par zone géographique, facilement accessibles sur un portail de données². L'engagement du Groupe multipartite dans la formulation de recommandations et le suivi efficace de leur mise en œuvre a permis à l'ITIE d'avoir des répercussions tangibles, surtout en matière de réformes des systèmes gouvernementaux, dès le premier Rapport ITIE des Philippines (ITIE Philippines).

L'engagement ferme des trois groupes de parties prenantes a constitué l'une des meilleures atouts de la mise en œuvre de l'ITIE. Depuis que le pays est devenu pays candidat à l'ITIE en 2013, le gouvernement l'a soutenue au moyen de déclarations publiques, en adoptant un cadre juridique plus adapté (décrets exécutifs) et en lui fournissant des financements. Des représentants de diverses agences et administrations telles que le Bureau des mines et des géosciences (MGB), le ministère des Finances (DOF), le Bureau des recettes internes (Bureau of Internal Revenue - BIR), le ministère de l'Intérieur et des

¹ <http://contracts.ph-eiti.org/>

² Bien que techniquement hébergé par Bantay Kita, le portail de données s'appuie sur les données de l'ITIE et du MGB : <http://bkdataportal.weebly.com/>

Collectivités locales (Department of the Interior and Local Government - DILG), l'Union des autorités locales de Philippines (Union of Local Authorities of the Philippines - ULAP), et le ministère de l'Énergie (Department of Energy - DOE) ont contribué activement au travail du Groupe multipartite, fourni des données pour étayer les Rapports ITIE des Philippines et appuyé l'intégration des déclarations ITIE dans les systèmes gouvernementaux. Des représentants des secteurs minier, pétrolier et gazier se sont également impliqués dans l'exercice de cadrage, la collecte de données et la diffusion des Rapports ITIE ; cependant, les entreprises du secteur houiller n'ont pas démontré le même niveau d'engagement. Les membres de la société civile représentent un large éventail d'acteurs non gouvernementaux, comprenant un mélange géographique et respectant les quotas obligatoires entre les sexes, et de nombreux signes indiquent la conduite d'actions de sensibilisation et de consultation fréquentes et actives auprès des communautés où les entreprises extractives mènent leurs activités et d'autres parties prenantes intéressées. Le Groupe multipartite s'est réuni à maintes reprises – plus de 38 fois en quatre ans – et a conservé des comptes rendus complets et détaillés de toutes ses discussions.

Étant donné que la mise en œuvre de l'ITIE aux Philippines s'est plutôt concentrée sur l'exploitation à grande échelle de minerais métalliques, de pétrole, de gaz et de charbon, le travail de collecte des données réalisé par le Groupe multipartite couvrait un secteur relativement limité et bien structuré, quoique contrôlé par deux régulateurs (le MGB et le DOE). Lors de la préparation de son premier Rapport ITIE couvrant l'année 2012, le Groupe multipartite a mis au point un système de renonciation à la confidentialité des données fiscales que les entreprises déclarantes doivent signer, permettant ainsi au BIR de ne pas appliquer les dispositions relatives à la confidentialité qui sont contenues dans le Code des impôts, et de participer aux déclarations dans le cadre de l'ITIE. Bien que l'on observe une amélioration du respect des obligations de déclaration par les entreprises et des procédures d'assurance qualité entre les premier et troisième Rapports ITIE, le Groupe multipartite n'a jusqu'ici pas réussi à faire participer la seule entreprise de charbon aux revenus significatifs, et ce malgré de nombreuses tentatives de sensibilisation. La non-participation de cette entreprise, qui contribue à 3,17 % de l'ensemble des revenus de l'État provenant du secteur extractif, signifie que les aspects se rapportant à l'Exigence 4.1 n'ont pas tous été satisfaits ; par conséquent, le Rapport ITIE des Philippines pour l'année 2014 n'a pas atteint l'objectif plus général de divulgation exhaustive des revenus et des taxes, puisque le gouvernement n'a pas pu divulguer la totalité des revenus perçus, et l'objectif de transparence du Groupe multipartite concernant les lacunes dans les déclarations des entreprises n'a pas non plus été satisfait.

En dépit du niveau d'exhaustivité insuffisant de ses déclarations, le Groupe multipartite de l'ITIE Philippines et le Secrétariat ont mené un suivi actif des recommandations issues des Rapports ITIE. Légalement intégrée au niveau du cabinet du Conseil de coordination de l'industrie minière (Mining Industry Coordinating Council - MICC), l'ITIE a, depuis le début, fonctionné comme un outil de diagnostic pour aider le gouvernement dans ses projets de réformes prioritaires, et en premier lieu dans le secteur minier (cf. décret exécutif 79 du 6 juillet 2012). Dans les six mois qui ont suivi la publication de son premier Rapport ITIE en décembre 2014, le Groupe multipartite avait déjà donné suite aux recommandations concernant les retards du gouvernement central dans ses transferts aux unités de gouvernement local (Local Government Units - LGU), les faiblesses dans la supervision opérée par la Commission nationale sur les peuples autochtones (National Commission on Indigenous Peoples - NCIP) et les améliorations à apporter dans la gestion des licences minières. Le travail de communication de l'ITIE Philippines est également très impressionnant, puisqu'il a contribué à une prise de conscience, à la diffusion de données et à leur utilisation par les divers publics intéressés par les industries extractives.

- **Impact de la mise en œuvre de l'ITIE**

Les Rapports ITIE des Philippines sont intelligibles et bénéficient d'une large diffusion par le biais de divers canaux de communication (par exemple, en format imprimé, en ligne et par des actions de sensibilisation),

ils sont accessibles au public en général et ont sensiblement contribué au débat public sur les industries extractives aux Philippines. Selon le Secrétariat, ce pays est allé au-delà des exigences minimales établies, en développant des moyens d'accès à l'information de l'ITIE en ligne et interactifs, ainsi qu'au moyen d'activités de diffusion et de sensibilisation étendues au niveau infranational. De plus, les trois groupes de parties prenantes ont activement contribué à la diffusion de l'information de l'ITIE Philippine au travers de leurs échanges bilatéraux.

L'ITIE Philippines a publié des données dans un format lisible par machine et un résumé de ses Rapports sous forme d'infographies accessibles.

Le Groupe multipartite et le gouvernement ont adopté des mesures fondées sur les enseignements tirés en vue d'identifier, d'étudier et d'examiner les causes des points faibles et des déviations dans le processus ITIE, et pour tenir compte des recommandations de l'Administrateur Indépendant aux fins d'amélioration. Les Philippines ont dépassé le seuil fixé par les Exigences ITIE, entre autres grâce à la formulation par le Groupe multipartite de ses propres recommandations et à la mise en place de réformes dès le premier Rapport ITIE.








Le Groupe multipartite a régulièrement examiné les progrès et les résultats de la mise en œuvre, notamment en publiant des rapports annuels d'avancement à l'issue de vastes processus de consultations. Les Philippines sont donc allées au-delà de ce qui était attendu grâce au travail proactif de sensibilisation mené par le Groupe multipartite afin de donner à toutes les parties prenantes l'occasion de fournir un retour d'information sur la mise en œuvre et les retombées de l'ITIE.

L'évaluation de la conformité par le Validateur Indépendant

Figure 1 – Évaluation du Validateur

Exigences ITIE		Niveau de progrès				
		Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant	Au-delà
Catégories	Exigences					
Suivi par le Groupe multipartite	Engagement de l'État (1.1)				■	
	Engagement des entreprises (1.2)				■	
	Engagement de la société civile (1.3)				■	
	Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)					■
	Plan de travail (1.5)					■
Licences et contrats	Cadre légal (2.1)					■
	Octrois des licences (2.2)				← ■	■
	Registre des licences (2.3)				■	
	Politique sur la divulgation des contrats (2.4)					■
	Propriété réelle (2.5)	■	■	■	■	■
	Participation de l'État (2.6)				■	
Suivi de la production	Données de prospection (3.1)				■	
	Données de production (3.2)				■	
	Données d'exportation (3.3)				■	
Collecte des revenus	Exhaustivité (4.1)			← ■	■	
	Revenus en nature (4.2)	■	■	■	■	■
	Accords de troc (4.3)	■	■	■	■	■
	Revenus issus du transport (4.4)	■	■	■	■	■
	Transactions liées aux entreprises d'État (4.5)				■	
	Paiements infranationaux directs (4.6)				■	
	Désagrégation (4.7)				■	
	Ponctualité des données (4.8)				■	
	Qualité des données (4.9)				■	
Attribution des revenus	Répartition des revenus (5.1)					■
	Transferts infranationaux (5.2)				■	
	Gestion des revenus et dépenses (5.3)	■	■	■	■	■
Dépenses sociales et économiques	Dépenses sociales obligatoires (6.1)					■
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (6.2)	■	■	■	■	■
	Contribution à l'économie (6.3)				■	
Résultats et impact	Débat public (7.1)					■
	Accessibilité des données (7.2)	■	■	■	■	■
	Suivi des recommandations (7.3)					■
	Résultats et impact de la mise en œuvre (7.4)					■

Légende de la fiche d'évaluation

	Le pays n'a fait aucun progrès pour se conformer à l'exigence. L'objectif plus large de l'exigence n'est aucunement rempli.
	Le pays a réalisé des progrès inadéquats pour se conformer à l'exigence. Des éléments significatifs de l'exigence restent en suspens et l'objectif plus large de l'exigence est loin d'être rempli.
	Le pays a fait des progrès pour se conformer à l'exigence. Des éléments significatifs de l'exigence ont été mis en œuvre et l'objectif plus large de l'exigence est rempli.
	Le pays est conforme à l'Exigence ITIE.
	Le pays va au-delà de l'Exigence ITIE.
	L'exigence est encouragée ou recommandée et ne doit pas être tenue en compte dans l'évaluation de la conformité.
	Le Groupe multipartite a démontré que l'exigence n'est pas applicable au pays.

3. CONCLUSIONS DÉTAILLÉES

Sont énumérés dans cette section les aspects sur lesquels le Validateur a un avis qui diverge de celui figurant dans les conclusions de l'évaluation initiale ou appelant davantage de précisions.

2.2 Octrois de licences

Dans le rapport d'évaluation initiale, page 44, il est indiqué que « les Philippines sont allées au-delà des exigences minimales en formulant une remarque sur l'efficacité et l'efficience des systèmes et procédures d'octroi des licences et contrats, tel que recommandé par la Norme ITIE ». Cela dit, cette remarque n'est qu'un court paragraphe dans le dernier Rapport ITIE, et il faut la replacer dans le contexte de l'opinion des parties prenantes concernant le manque de clarté dans les processus de participation des communautés locales, les rumeurs de favoritisme, le fait que les procédures d'octroi de licences et de permis seraient généralement lentes, et la nécessité de réviser le système d'approbation pour le rendre plus clair et inséré dans des délais plus précis. Ces critiques ne sont pas mentionnées (ce qui n'est pas surprenant) dans le Rapport ITIE. C'est pour cette raison que nous avons modifié le niveau d'évaluation, en indiquant des progrès « satisfaisants », au lieu de progrès allant « au-delà ».

2.6 Participation de l'État

Après avoir discuté avec le Secrétariat international sur cet aspect et pris en compte les commentaires du Groupe multipartite, nous sommes maintenant d'accord avec l'évaluation initiale selon laquelle les Philippines ont réalisé des progrès satisfaisants dans ce domaine.

4.1 Divulgence exhaustive des taxes et des revenus

Nous recommandons de rétrograder à « progrès significatifs » l'évaluation de la conformité à l'Exigence 4.1.

La méthodologie et le calcul du seuil de matérialité n'ont été ni clairement définis ni pleinement divulgués par l'Administrateur Indépendant dans le Rapport ITIE des Philippines pour l'exercice fiscal 2014. Il est donc recommandé que le rapport d'évaluation initiale des Philippines remédie à cette lacune ou apporte des éclaircissements complémentaires. Nous procédons ci-dessous à une analyse plus détaillée de ce point.

Le Groupe multipartite indique, page 260, que le seuil minimum de divulgation des revenus pour l'année 2014 serait de 2 % et qu'il « (...) s'appliquait à la totalité des revenus collectés auprès des entités participantes, par industrie, tels que déclarés par les différentes agences gouvernementales ». Nous ne savons pas clairement si la procédure relative au seuil de matérialité de 2 %, telle que décrite page 260, a été appliquée par industrie, par entreprise, par agence gouvernementale (nationale et locale), par projet ou selon d'autres critères. Le rapport, page 260, reprend ces affirmations de façon très générale et similaire relativement au deuxième Rapport ITIE : « (...) la détermination du niveau de matérialité pour le troisième Rapport ITIE des Philippines était ventilée par industrie, ce qui a permis de disposer d'un seuil financier uniforme et de mieux se focaliser sur les flux de revenus les plus importants (...) ».

L'absence de distinction plus précise quant à la matérialité financière entre les revenus totaux respectivement générés par les secteurs minier, pétrolier et gazier dans les Rapports ITIE des Philippines pourrait fausser le résultat de l'ensemble de l'exercice de transparence dans les industries extractives de 2014.

Conformément à la Norme ITIE 2016, l'exhaustivité de l'information que doivent fournir les Rapports ITIE, ainsi que la divulgation de données clés pour le public, en commençant par la définition de la matérialité convenue par le Groupe multipartite, sont des aspects cruciaux dans le cadre d'un rapportage transparent.

5.2 Transferts infranationaux

Après avoir examiné les informations complémentaires fournies par le Secrétariat international et les commentaires du Groupe multipartite concernant les transferts infranationaux, nous considérons que, eu égard à l'Exigence 5.2, les Philippines ont réalisé des progrès satisfaisants.

6.1 Dépenses sociales

Après avoir examiné les informations complémentaires fournies par le Secrétariat international et les commentaires du Groupe multipartite concernant les dépenses sociales, nous considérons que, eu égard à l'Exigence 6.1, les Philippines ont réalisé des progrès allant au-delà de l'Exigence.

7.1 Débat public

Après avoir discuté avec le Secrétariat international et pris en compte les commentaires du Groupe multipartite, nous sommes maintenant d'accord avec l'évaluation initiale selon laquelle les Philippines ont réalisé des progrès allant au-delà des Exigences ITIE.

7.4 Résultats et impact de la mise en œuvre

Après avoir discuté avec le Secrétariat international et pris en compte les commentaires du Groupe multipartite, nous sommes maintenant d'accord avec l'évaluation initiale selon laquelle les Philippines ont réalisé des progrès allant au-delà des Exigences ITIE.

4. RECOMMANDATIONS

Nous reprenons ci-dessous les recommandations générales du Secrétariat pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE aux Philippines ; les amendements, les demandes d'information et les ajouts de l'équipe chargée de la Validation sont présentés en italique.

4.1 Afin de renforcer davantage la mise en œuvre, les collègues sont invités à s'assurer que leurs représentants assistent aux réunions du Groupe multipartite de façon continue et que la représentation se fasse à un niveau suffisamment important pour permettre au Groupe multipartite de prendre des décisions et de mener un suivi des questions traitées.

Nous recommandons également (cf. amendements au texte de l'évaluation initiale, page 68) :

« Dans le but de renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Philippines devra poursuivre ses efforts soutenus en vue d'encourager et de faciliter la participation des entreprises, y compris à travers une intégration. Les futurs Rapports ITIE des Philippines *devront* contenir un décompte *détaillé* des revenus totaux de l'État et préciser le niveau de matérialité des revenus de toute entreprise non participante, étant donné que cette information est actuellement *peu claire dans* le rapport. Il est également conseillé à l'Administrateur Indépendant de s'assurer qu'à l'avenir les calculs concernant le pourcentage de la participation des entreprises soient effectués en prenant pour référence la totalité des revenus de l'État *dans les formulaires de déclaration*, pour éviter toute interprétation erronée concernant l'étendue du rapprochement ».

4.2 Afin de *protéger et de renforcer* la mise en œuvre *du plan de travail*, le Groupe multipartite pourra envisager de *financer l'ITIE par le biais du budget* de l'État.

4.3 L'ITIE Philippines devra continuer à travailler avec le MGB et le DOE dans le cadre des réformes en cours concernant les cadastres en ligne, et vérifier qu'ils mentionnent bien la date de demande des licences et contrats qui seront délivrés par la suite.

4.4 En s'appuyant sur le travail déjà accompli en matière de transparence des contrats, l'ITIE Philippines pourra envisager de publier les autres contrats des entreprises pétrolières, gazières, minières et houillères qui opèrent dans le pays, ainsi que les protocoles d'accord conclus avec les peuples autochtones. L'ITIE Philippines pourra aussi élaborer une synthèse des principaux termes contractuels pour améliorer la compréhension du public.

4.5 Recommandation est faite à l'ITIE Philippines de mener un projet pilote de la déclaration sur la propriété réelle dans le prochain Rapport ITIE afin d'augmenter la prise de conscience sur une nécessaire transparence dans ce domaine et de tester des définitions et des seuils de propriété réelle. Il peut aussi lui être utile de tenter de mieux sensibiliser les entreprises sur les objectifs de la transparence en matière de propriété réelle, et de mener des consultations auprès des agences gouvernementales sur la manière de rendre obligatoires ces divulgations.

L'expression « projet pilote » ici se rapporte-t-elle à un projet pilote portant sur tous les secteurs de l'industrie extractive (pétrole, gaz et minerais) ou seulement à un secteur spécifique, ou bien doit-on l'interpréter autrement ?

4.6 L'ITIE Philippines *devra* envisager d'étudier l'efficacité des opérations menées par les entreprises d'État, eu égard en particulier à la gestion des participations de ces entreprises dans les projets extractifs.

4.7 L'ITIE Philippines devra travailler avec le DOE pour s'assurer que les valeurs de production de charbon divulguées sont réellement à jour.

4.8 L'ITIE Philippines devra continuer à travailler avec le MGB pour s'assurer que les recommandations liées à l'exactitude des données de production et à leur suivi sont prises en compte et suivies d'effet. Il pourrait lui être utile également d'étudier diverses voies d'amélioration des déclarations et du suivi des données d'exportation.

4.9 Dans le but de renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Philippines devra poursuivre ses efforts soutenus en vue d'encourager et de faciliter la participation des entreprises, y compris à travers une intégration.

4.10 L'ITIE Philippines est encouragée à travailler avec les agences gouvernementales dans le cadre des réformes concernant les registres fiscaux des LGU.

4.11 Étant donné le faible niveau de matérialité, l'ITIE Philippines pourra reconsidérer les coûts et bénéfices du rapprochement des flux infranationaux, bien qu'il soit observé que ce rapprochement constitue tout autant un moyen de renforcement des capacités et de sensibilisation des LGU. L'ITIE Philippines est également conviée à poursuivre son engagement stratégique avec la Région autonome en Mindanao musulmane (ARMM), dans la perspective de l'inclure dans ses futurs rapports.

4.12 Compte tenu du soutien exprimé par les parties prenantes pour la soumission de déclarations détaillées par projet, l'ITIE Philippines est encouragée à désagréger les données par projet. Il peut être souhaitable que l'ITIE Philippines suive cette voie avant l'échéance convenue par le Conseil d'administration de l'ITIE lors de sa 36^e réunion à Bogota, pour tous les Rapports ITIE couvrant les périodes fiscales se terminant au 31 décembre 2018 ou postérieurement.

4.13 Afin de renforcer la mise en œuvre, il est recommandé à l'ITIE Philippines de poursuivre ses efforts dans la publication de Rapports ITIE plus à jour afin que les données soient plus pertinentes et plus utiles au public.

4.14 L'ITIE Philippines pourra envisager de poursuivre son travail dans le cadre de la transparence des royalties destinées aux peuples autochtones, et notamment sur la divulgation de tous les transferts de royalties et autres bénéfices aux peuples autochtones, la divulgation des plans de développement communautaire pour l'utilisation des royalties, et le suivi de la mise en œuvre de ces plans.

4.15 Afin de renforcer la mise en œuvre, il est recommandé à l'ITIE Philippines de *divulguer suffisamment le seuil de matérialité les transferts infranationaux* et de travailler avec le Département du budget et de la gestion (Department of Budget and Management - DBM) pour que le calcul de cette part des revenus soit régulièrement accessible au public.

4.16 Afin de renforcer la mise en œuvre, l'ITIE Philippines pourra chercher à mener un suivi des dépenses des ressources de l'industrie extractive affectées à des fins spécifiques.

4.17 L'ITIE Philippines est encouragée à travailler avec les entreprises et le MGB dans le cadre du suivi des recommandations liées à son programme de gestion et de développement social (SDMP).

4.18 Il est recommandé que, dans leurs futurs Rapports ITIE, les Philippines définissent plus clairement le mode de calcul du seuil de matérialité et la méthodologie employée, et que ces informations soient présentées dans leur intégralité par l'Administrateur Indépendant dans le rapport du pays.

4.19 Pour renforcer davantage la mise en œuvre, le gouvernement est convié à consolider le rôle du MICC en ce qui concerne le suivi des recommandations de l'ITIE, afin de consolider le lien entre l'ITIE Philippines et les réformes en cours et de maintenir l'élan des réformes fondées sur les éléments mis en lumière grâce à l'ITIE.

4.20 Afin de renforcer davantage la mise en œuvre, il serait souhaitable que le Groupe multipartite entreprenne une évaluation d'impact, dans le but d'évaluer les répercussions tangibles sur les communautés locales et les autres parties prenantes, et de déterminer dans quelle mesure l'ITIE a contribué à l'amélioration de la gestion des finances publiques et à la gouvernance des secteurs minier, pétrolier et gazier.

4.21 *La définition du terme « significatif » dans le cadre des dépenses sociales doit être clairement divulguée par le Groupe multipartite dans les futurs Rapports ITIE.*
